INSTITUT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Institut pour un Développement Durable
Rue des Fusillés, 7
B-1340 Ottignies Tél : 010.41.73.01 E-mail : idd@iddweb.be

Jeunes et CPAS en Wallonie : Premières données et observations

par Philippe DEFEYT et Olivier HISSETTE – mai 2009

Synthèse

Une étude précédente de l'Institut pour un Développement Durable avait rappelé que près d'un tiers des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS) en Wallonie avaient moins de 25 ans. Dans la foulée de cette analyse, la présente étude examine plus avant les données disponibles relatives aux **jeunes de moins de 25 ans**.

Voici pour la Wallonie, les principales observations que nous pouvons faire à partir des données rassemblées à ce jour :

- 4,1% des 18-24 ans sont bénéficiaires du DIS, soit **1 jeune sur 25** ;
- les jeunes représentent quasiment un tiers du nombre de bénéficiaires du DIS ; ils étaient en moyenne 12.700 au cours de l'année académique 2007-2008 ;
- près de 40% des jeunes bénéficiaires sont (re)mis aux études ; la voie de l'insertion par le travail est peu fréquente pour les moins de 25 ans (6,1%);
- entre 2002/2003 et 2007/2008, deux évolutions sont marquantes :
  - le nombre de jeunes bénéficiaires du DIS a augmenté 4 fois plus que le nombre de bénéficiaires de 25-64 ans (+26,2% contre +5,5%)
  - le nombre de jeunes (re)mis aux études a augmenté 4 fois plus vite que le nombre de jeunes bénéficiaires du DIS (+100,8%, soit un doublement, contre +26,2%) ;
- la proportion de jeunes qui sont (re)mis aux études varie très fort d'une commune à l'autre (**de 0% à plus de 70%**).

Comme le dit le titre de cette étude, il s'agit ici de premières données et observations, qu'il faudra prolonger. De ces premiers constats, nous retirons deux questions qui nous semblent fondamentales:

1. Quelles sont les dynamiques à l'œuvre dans l'augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires du DIS et de la proportion d'entre eux qui poursuivent des études.
2. Qu'est-ce qui explique de tels écarts (en ce qui concerne la proportion de jeunes) et de telles divergences (en matière de choix) entre les CPAS en matière de (re)mise aux études de jeunes bénéficiaires du DIS ?

L'importance – absolue et relative – du nombre de jeunes bénéficiaires du DIS devrait interpeller les responsables locaux et régionaux. Cela doit nous inciter à nous interroger sur les causes qui expliquent que plus de 4% des jeunes sont amenés à recourir aux CPAS et dés lors s'inquiéter de l'insuffisance – quantitative et qualitative – des dispositifs spécifiques mis en place pour leur accompagnement.

Il nous semble également que nous devrions investiguer plus avant – mais les données collectées par le SPP Intégration sociale ne le permettent pas – des questions portant sur la réussite aux études :

- les jeunes soutenus par les CPAS ont-ils – toutes choses égales par ailleurs – des taux de réussite différents de ceux de l'ensemble des étudiants ?
- la nature et la longueur des études suivies dans le cadre du DIS sont-elles différentes que dans d'autres cadres (ne cantonne-t-on pas, du moins dans certains CPAS, les jeunes dans certaines filières ?) ;
- les CPAS contribuent-ils à l'accès aux études et à leur démocratisation et, si oui, comment ?
- existe-il d'autres formations proposées aux jeunes et dans quelle mesure permettront-elles aux jeunes de qualifier leur parcours de réussite ?

Depuis une vingtaine d'années, nous pouvons constater que les problématiques étudiantes prennent de plus en plus d'ampleur dans l'actualité politique et sociale. La démocratisation de l'accès aux études supérieures a permis aussi de mettre en lumière les difficultés de plus en plus prégnantes dans la vie des étudiant(e)s. Les associations étudiantes ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur cette réalité, notamment en dénonçant le sous-financement des subsides sociaux qui alimentent les services sociaux des établissements, du système de bourses d'étude ainsi que la critérisation et le contingentement de leur attribution.

En 2002, les étudiant(e)s pouvaient (enfin), grâce à la loi sur le droit à l'intégration sociale, bénéficier d'un revenu d'intégration auprès d'un CPAS. Très vite, des craintes ont émergé car il demeurait une zone "grise" permettant au CPAS une libre interprétation en matière d'accès aux études, d'orientation et de réaction face à l'échec. Les premiers constats de notre étude tendent à conforter ces craintes.

* * *

Introduction

Une étude précédente de l'Institut pour un Développement Durable avait rappelé que près d'un tiers des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS) en Wallonie avaient moins de 25 ans[1].

Dans la foulée de ces résultats , la présente étude examine plus avant les données disponibles relatives aux jeunes de moins de 25 ans.

Notes méthodologiques :

- ***Sauf mention contraire, les données proviennent de la banque de données du SPP Intégration sociale (http://www.mi-is.be/themes/egov/stats/index_fr.htm). Cette banque de données est alimentée par les CPAS eux-mêmes. Les données utilisées ont été téléchargées en mars 2009.***
- ***Comme cette étude s'intéresse plus particulièrement aux jeunes bénéficiaires du DIS qui poursuivent des études, les données sont présentées par année académique (septembre/août de l'année suivante).***

La situation au cours de l'année académique 2007-2008

Le tableau ci-après présente quelques données de base qui permettent de se faire une première idée de la place des jeunes dans les CPAS wallons.

Notes méthodologiques :

- ***Les données démographiques viennent de l'INS (données au 01.01.2008).***
- ***Le pourcentage des jeunes bénéficiaires qui poursuivent des études est approximatif car, en l'absence d'indications sur l'âge de ces étudiants, nous avons supposé que ceux-ci avaient moins de 25 ans.***

1 Philippe DEFEYT, « Les bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale en Wallonie et dans ses grandes villes », Institut pour un Développement Durable, septembre 2008 (voir : http://www.iddweb.eu/docs/RevenuIntegration.pdf)

Nombre de DIS, de jeunes, de jeunes aux études et (re)mis au travail
Wallonie – année scolaire 09/2007-08/2008 (moyennes annuelles)

Nombre de DIS	40.692
En % des 18-64 ans	1,9%
Moins de 25 ans	12.689
En % des DIS	31,2%
En % des 18-24 ans	4,1%
dont moins de 18 ans	*183*
dont 18-19 ans	*4.634*
dont 20-24 ans	*7.872*
DIS aux études	4.789
En % des moins de 25 ans	37,7%
Jeunes (re)mis au travail	760
En % des moins de 25 ans	6,1%

Trois observations nous apparaissent essentielles :

- les jeunes de 18-24 ans représentent quasiment un tiers des bénéficiaires du DIS ;
- le pourcentage de bénéficiaire du DIS par rapport à la population correspondante est plus de deux fois plus élevé pour les 18-24 ans (4,1%) que pour les 25-64 ans (1,9%) ;
- les études constituent la formule largement préférée d'insertion pour les jeunes (37,7% de jeunes (re)mis aux études contre 6,1% (re)mis au travail).

Le tableau suivant donne quelques données pour les 9 plus grandes communes wallonnes (celles de plus de 50.000 habitants)

Quelques données pour les 9 plus grandes communes wallonnes
Année scolaire 09/2007-08/2008 (moyennes annuelles)

	POPULATION TOTALE	TAILLE MOYENNE MENAGES	NOMBRE DIS	DONT 0-17 ANS	DONT 18-19 ANS	DONT 20-24 ANS	DIS ETUDES	NOMBRE JEUNES DIS	JEUNES EN % DIS	JEUNES EN % POPULATION	% JEUNES AU TRAVAIL	% JEUNES AUX ETUDES
CHARLEROI	201.593	2,09	3.961	17	406	732	252	1.155	29,2%	6,3%	7,6%	21,8%
LIEGE	190.102	1,85	7.124	24	614	1.166	836	1.805	25,3%	9,6%	2,2%	46,3%
NAMUR	107.939	2,15	1.968	9	214	364	241	586	29,8%	5,5%	1,8%	41,0%
MONS	91.152	2,05	2.102	10	241	481	237	733	34,8%	8,5%	6,6%	32,3%
LA LOUVIERE	77.616	2,30	1.182	7	209	282	262	498	42,1%	7,0%	10,0%	52,6%
TOURNAI	68.193	2,19	766	5	86	158	68	249	32,5%	4,0%	5,1%	27,3%
SERAING	61.657	2,08	1.123	8	103	198	74	309	27,5%	5,6%	3,1%	23,9%
VERVIERS	54.519	2,15	1.984	9	147	363	152	518	26,1%	9,4%	4,1%	29,3%
MOUSCRON	53.760	2,28	595	7	109	131	115	246	41,4%	5,2%	6,2%	46,7%
WALLONIE	**3.456.775**	**2,30**	**40.692**	**183**	**4.634**	**7.872**	**4.789**	**12.689**	**31,2%**	**4,1%**	**6,1%**	**37,7%**

Le graphique suivant indique que le pourcentage de bénéficiaires du DIS décroît avec l'âge[2]. Il est de plus de 5% pour les 18-19 ans.

2 L'étude susmentionnée de l'IDD a montré que le pourcentage de bénéficiaires du DIS par rapport à la population correspondante variait peu entre 25 et 64 ans.

Bénéficiaires du DIS en % de la population correspondante par catégorie d'âge – Wallonie – 09/2007-08/2008

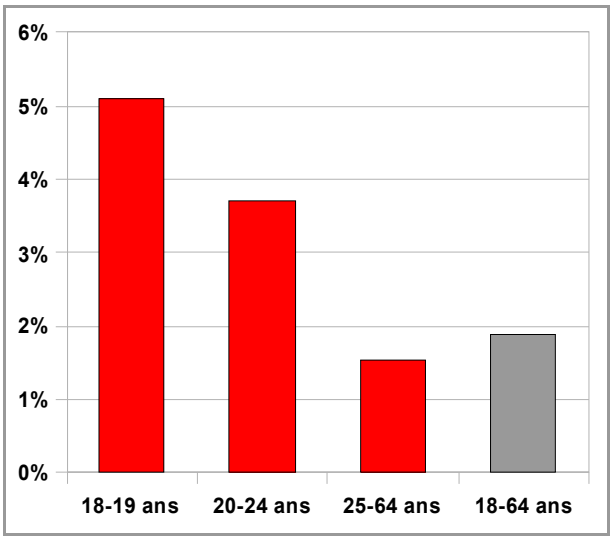

A l'inverse, la proportion de bénéficiaire (re)mis au travail augmente avec l'âge.

Pourcentage de bénéficiaires du DIS (re)mis au travail par catégorie d'âge – Wallonie – 09/2007-08/2008

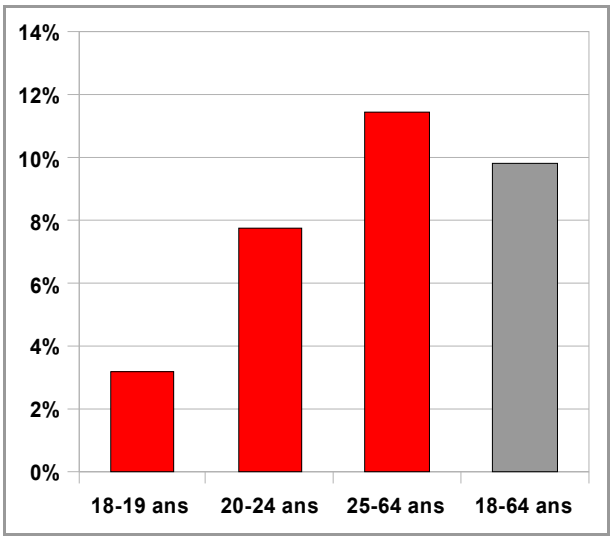

Les évolutions significatives entre 2002/2003 et 2007/2008

Comme le savent ceux qui sont sur le terrain, le nombre de jeunes bénéficiaires du DIS a augmenté plus vite – sur la période considérée – que celui des bénéficiaires de plus de 25 ans. Le graphique suivant montre l'ampleur de la différence : +26,2% pour les 18-24 ans, + 5,5% pour les 24-64 ans.

L'augmentation relative des 18-24 ans peut être interprétée de deux manières différentes : nous pouvons estimer soit qu'il s'agit d'une retombée voulue de la loi de 2002, en augmentant et en améliorant l'accès des jeunes à des formules de soutien, soit qu'il s'agit de la conséquence d'une précarisation croissante[3] et plus marquée des jeunes comme nous pouvons observer dans d'autres pays. Ces deux interprétations ne sont pas exclusives.

3 Paupérisation des parents, éclatement de la cellule familiale, famille mosaïque, …

Bénéficiaires du DIS par catégorie d'âge
Wallonie – 2002/2008 – indices 2002-03=100

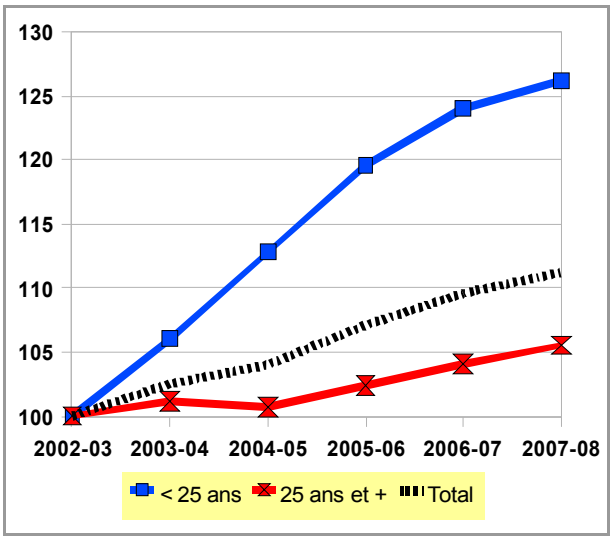

Parmi les jeunes bénéficiaires du DIS, ce sont les 20-24 ans qui ont vu leur nombre augmenter le plus (+30,8%).

Jeunes bénéficiaires du DIS par catégorie d'âge
Wallonie – 2002/2008 – indices 2002-03=100

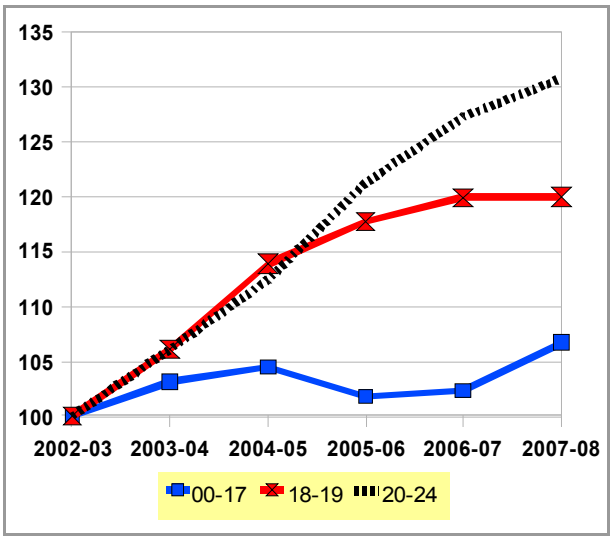

Le nombre de jeunes bénéficiaires du DIS (re)mis aux études augmente plus vite encore que le nombre de jeunes. Il a, comme l'indique le graphique suivant (voir haut de la page suivante), doublé sur la période considérée (+100,8%).

L'autre graphique de la page suivante montre que la proportion de jeunes dans le nombre total de bénéficiaires du DIS a augmenté, en se stabilisant en fin de période, tandis que la proportion d'étudiants ne cesse d'augmenter.

Jeunes bénéficiaires du DIS et DIS aux études
Wallonie – 2002/2008 – indices 2002-03=100

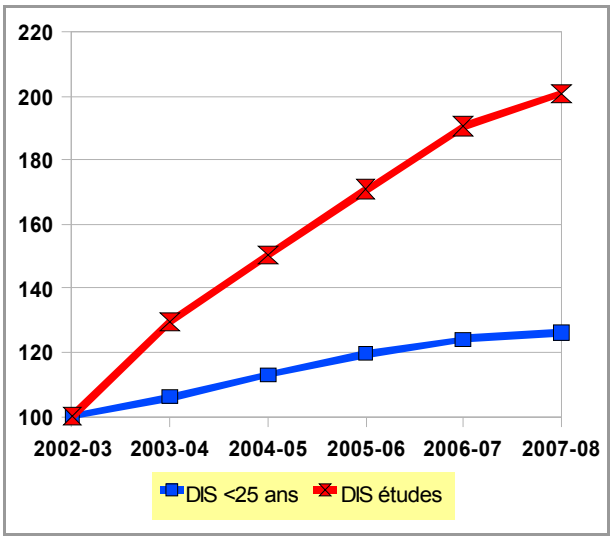

Jeunes en % des bénéficiaires du DIS et étudiants en % des jeunes
Wallonie – 2002/2008

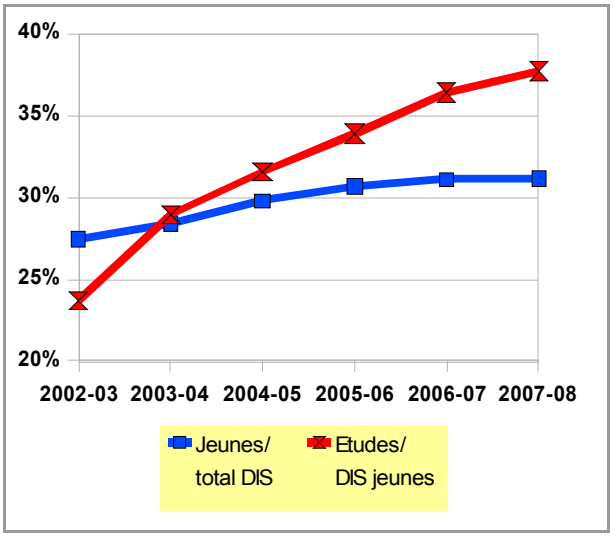

Des situations très variables d'une commune à l'autre

L'étude précédente de l'IDD évoquée dans l'introduction avait déjà mis en évidence des situations très diversifiées d'une commune wallonne à l'autre. Tant les pourcentages de bénéficiaires du DIS que les efforts faits pour (re)mettre au travail ces bénéficiaires sont en effet très variables d'une commune à l'autre et ne s'expliquent pas uniquement par les différences dans l'environnement socioéconomique et démographique local.

Dès lors que les CPAS ont une très grande marge d'appréciation en matière de financement ou non d'études pour les bénéficiaires du DIS, il est raisonnable d'émettre l'hypothèse que les écarts d'une commune à l'autre en ce qui concerne les jeunes et les études seront au moins aussi élevés que ceux qui concernent la (re)mise au travail.

***Note méthodologique** : le fichier Excel en annexe donne les données pour toutes les communes wallonnes (classées par ordre alphabétique) et calcule quelques indicateurs pertinents.*

Le graphique suivant (qui concerne les 71 communes wallonnes qui, en 2007-2008, comptaient plus de 100 bénéficiaires du DIS) montre que :

- la dispersion dans la proportion de jeunes remis aux études est plus grande que celle des 25-64 ans (re)mis au travail ;
- il n'y a pas de schéma relationnel clair qui se dégage entre ces deux indicateurs ; on aurait pu penser, par exemple, que les efforts d'insertion par le travail des plus de 25 ans étaient plus ou moins proportionnels aux efforts faits pour l'insertion des jeunes par les études (et réciproquement) ; cela ne sembla pas le cas.

Comparaison du % de jeunes DIS aux études et du % de DIS de 25 ans et + (re)mis au travail
Wallonie – CPAS avec plus de 100 DIS – 09/2007-08/2008

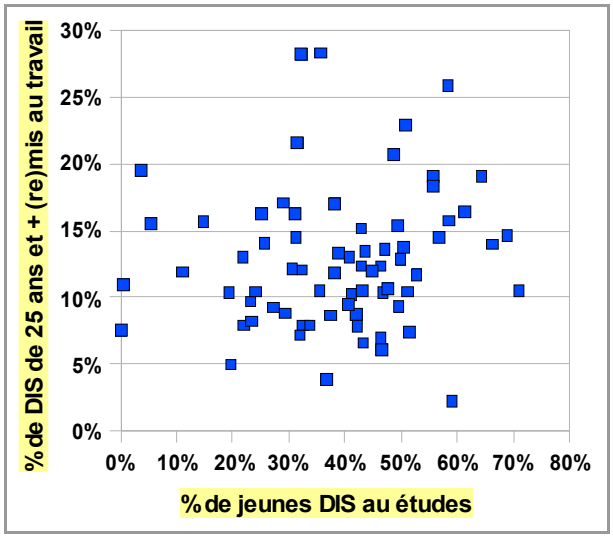

Tout ceci confirme que les CPAS ont, en matière d'études un pouvoir d'appréciation plus grand qu'en matière :

- de nombre de bénéficiaires du DIS, qui s'impose de facto (la marge d'interprétation de la loi est très réduite) en fonction de l'environnement socioéconomique ;
- de (re)mise au travail où, même s'il n'y a pas de normes ni d'obligations il y a de nombreux incitants et une forte "pression" politique pour faire de l'insertion socioprofessionnelle.

Dans l'interprétation des différences de comportement, nous tiendrons compte aussi que la (re)mise aux études de jeunes est certes coûteuse (il faut assurer le revenu d'intégration pendant la durée des études) mais nécessite moins de moyens humains que l'insertion socioprofessionnelle.

Le tableau ci-dessus (haut de la page suivante) donne quelques corrélations qui montrent que les facteurs susceptibles d'expliquer la variabilité de la proportion de bénéficiaires du DIS entre les communes jouent moins – voire avec une corrélation de sens inverse – pour expliquer la proportion de jeunes bénéficiaires. En fait, on peut ici émettre l'hypothèse que la proportion de jeunes bénéficiaires du DIS dépend en (grande ?) partie de la politique plus ou moins favorable à la (re)mise aux études de jeunes[4].

<u>Note méthodologique</u> : l'hypothèse sous-jacente aux corrélations reprises ci-dessous est que la proportion du nombre de bénéficiaires du DIS est (notamment) influencée

- ***par la proportion de la population d'origine étrangère (comme indicateur "proxy" de diverses problématiques socioéconomiques)***
- ***par le taux d'emploi (comme indicateur des opportunités d'avoir un emploi)***
- ***par la taille de la population (comme indicateur "proxy" des problématiques socioéconomiques liées à la taille de la commune)***
- ***par la taille moyenne des ménages (comme indicateur "proxy" de diverses problématiques sociodémographiques).***

4 Certains CPAS feraient donc le pari que la formation et les études favorisent une meilleure intégration en améliorant, à court ou moyen terme, la situation socioéconomique du bénéficiaire.

Quelques corrélations
Wallonie – CPAS avec plus de 100 DIS – 09/2007-08/2008

	%DIS	%jeunes
% étrangers	0,23	-0,18
taux d'emploi	-0,43	0,11
taille population	0,51	-0,13
taille moy ménages	-0,65	0,24

Conclusions et perspectives

Comme nous le soulignons notamment dans le titre de cette étude, il s'agit ici de premières données et observations, qu'il faudra prolonger.

De celles-ci nous retirons une question qui nous semble centrale : **qu'est-ce qui explique de telles divergences entre les CPAS en matière de (re)mise aux études de jeunes bénéficiaires du DIS ?**

Par ailleurs, l'importance – absolue et relative – du nombre de jeunes bénéficiaires du DIS devrait interpeller les responsables locaux et régionaux. On doit s'interroger sur les causes qui expliquent que 4% des jeunes sont amenés à recourir aux CPAS et s'inquiéter de l'insuffisance – quantitative et qualitative – des dispositifs spécifiques mis en place pour leur accompagnement.

Il nous semble aussi qu'on devrait investiguer plus avant – mais les données collectées par le SPP Intégration sociale ne le permettent pas – des questions portant sur la réussite aux études (les jeunes soutenus par les CPAS ont-ils des taux de réussite différents de ceux de l'ensemble des étudiants ?), la nature et la longueur des études suivies dans le cadre du DIS (ne cantonne-t-on pas, du moins dans certains CPAS, les jeunes dans certaines filières ?), la démocratisation de l'accès aux études supérieures (les CPAS y contribuent-ils et avec quel succès ?), les autres formules de formation proposées aux jeunes, etc.

Depuis une vingtaine d'années, nous pouvons constater que les problématiques étudiantes prennent de plus en plus d'ampleur dans l'actualité politique et sociale. La démocratisation de l'accès aux études supérieures a permis aussi de mettre en lumière les difficultés de plus en plus prégnantes dans la vie des étudiant(e)s. Les associations étudiantes ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur cette réalité. Notamment en dénonçant le sous-financement des subsides sociaux qui alimentent les services sociaux des établissements, du système de bourses d'étude ainsi que la critérisation et le contingentement de leur attribution.

En 2002, les étudiant(e)s pouvaient (enfin), grâce à la loi sur le droit à l'intégration sociale, bénéficier d'un revenu d'intégration auprès d'un CPAS. Très vite, des critiques ont émergé car il demeurait une zone "grise" permettant au CPAS une libre interprétation en matière d'accès aux études, d'orientation et de réaction face à l'échec. Les premiers constats de notre étude tendent à conforter ces craintes.

Annexe : **Données de base et Indicateurs**

- voir fichier Excel joint
- attention : la proportion de jeunes qui font des études est une approximation ; c'est ce qui explique que, pour une commune (Incourt), la proportion soit supérieure à 100%